

Rechercher une DPAE archivée ou rééditer un accusé de réception (AR)



DECLARATION D'EMBAUCHE

- > Déclarer un salarié
- > Dépôt direct de fichiers
- > DPAE archivées
- > Réédition d'un AR
- > Mise à disposition des BIS

RECHERCHE DPAE

Nom du salarié

N° de sécurité sociale du salarié

Référence dossier

Date d'embauche

Rechercher

Résultat de la recherche de DPAE

| Nom | Prénom | Numéro de sécurité sociale | Date et heure d'embauche | Accusé de réception PDF |
|-------|----------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| JEUDY | MARJORIE | 2650199410078 | 11/03/2015 à 10H30 | Rééditer |

Vous pouvez **rechercher une DPAE archivée** ou **rééditer un AR de DPAE** à partir :

- du nom du salarié,
- du numéro de Sécurité sociale du salarié,
- de la référence du dossier,
- de la date d'embauche du salarié.

DECLARATION D'EMBAUCHE

- > Déclarer un salarié
- > Dépôt direct de fichiers
- > DPAE archivées
- > Réédition d'un AR

RECHERCHE ACCUSE DE RECEPTION

Vous pouvez rééditer l'accusé de réception d'une DPAE validée précédemment : Saisissez au moins un nom ou un numéro de Sécurité Sociale. Pour faciliter votre recherche, vous pouvez saisir plusieurs champs :

Référence dossier:

Nom du salarié:

Numéro de sécurité sociale du salarié:

Date d'embauche:

Rechercher

Mode d'emploi déclaration d'embauche



Adhérer aux services en ligne

Vous avez déjà déclaré des salariés : sur www.urssaf.fr, inscrivez-vous à l'aide de votre Siret, numéro de compte Urssaf (composé de 18 chiffres) et du montant de votre dernière déclaration de cotisations sociales.

Vous n'avez pas encore déclaré de salarié : pour déclarer une première embauche, connectez vous simplement sur www.due.urssaf.fr avec votre Siret et faites votre déclaration d'embauche en quelques clics.

Vous êtes déjà utilisateur de net-entreprises.fr?
Accédez au même service avec vos identifiant et mot de passe actuels.



Vous pouvez effectuer votre déclaration d'embauche soit par saisie des données, soit par dépôt direct de fichiers si votre logiciel de paie le permet.

Déclarer l'embauche d'un salarié : opter pour « DPAE Service plus »

Vous pouvez :

- saisir une déclaration unique d'embauche - DPAE,
- déposer un fichier de DPAE,
- visualiser vos précédentes DPAE,
- imprimer un accusé de réception de DPAE.

DECLARATION D'EMBAUCHE

- > Déclarer un salarié
- > Dépôt direct de fichiers
- > DPAE archivées
- > Réédition d'un AR
- > Mise à disposition des BIS

RECHERCHE SALARIE

Vous voulez déclarer un salarié* :

Nom du salarié:

ou

N° de sécurité sociale du salarié:

*Si votre DPAE concerne un salarié dont c'est le premier emploi, ce dernier doit prendre contact avec la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence pour la bonne gestion de son dossier. Votre salarié doit se connecter sur ameli.fr ou contacter le 3646 (coût d'un appel local depuis un poste fixe).

[Accéder à la déclaration](#)

Le formulaire DPAE s'affichera avec les données de la dernière DPAE effectuée pour ce salarié. Si le salarié est inconnu de notre base de données, le formulaire DPAE sera présenté avec uniquement le Nom et/ou du Nir indiqués précédemment. Vous pourrez ensuite compléter le formulaire.

| Nom | Prénom | Numero de sécurité sociale | Date et heure d'embauche | Accusé de réception PDF |
|----------|-----------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| VERITE | AUGENIE | | 13/04/2015 à 08H00 | Rééditer |
| MESSAOUI | CATHERINE | | 13/04/2015 à 09H00 | Rééditer |

Vous renseignez le nom ou le n° de Sécurité sociale du salarié :

- si c'est un nouveau salarié, complétez le formulaire,
- s'il a déjà été salarié de votre entreprise, les données sont pré-remplées.

DECLARATION D'EMBAUCHE

- > Déclarer un salarié
- > **Dépôt direct de fichiers**
- > Transmettre un fichier
- > Tester un fichier
- > Téléchargez vos AR
- > Conditions générales d'utilisation
- > DPAE archivées
- > Réédition d'un AR
- > Mise à disposition des BIS

DEPOT DIRECT DE FICHIERS

Le format des Conditions générales d'utilisation change.

Veillez le mettre à jour en consultant la page des conditions générales d'utilisation

Ce service vous permet de télécharger de manière sécurisée vos Déclarations Préalables A l'Embauche (DPAE).

Vous devez adresser les DPAE avant l'embauche, conformément aux dispositions du décret n°2011-681 du 16 juin 2011.

Si votre DPAE concerne un salarié dont c'est le premier emploi, ce dernier doit prendre contact avec la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence pour la bonne gestion de son dossier. Votre salarié doit se connecter sur ameli.fr ou contacter le 3646 (coût d'un appel local depuis un poste fixe).

Les informations suivies d'un astérisque * sont à produire OBLIGATOIREMENT.

Adresse email *

Sélectionnez votre fichier de déclarations d'embauche en utilisant l'explorateur système. *

[Parcourir...](#)

Choisir un fichier à télécharger

exemple fichier DPAE

Organiser Nouveau dossier

Nom

DPAE.TXT.docx

Vous sélectionnez votre fichier... et le transmettez à l'Urssaf.

Vous obtenez un numéro pour l'enregistrement de votre fichier.

DECLARATION D'EMBAUCHE

- > Déclarer un salarié
- > **Dépôt direct de fichiers**
- > Transmettre un fichier
- > Tester un fichier
- > Téléchargez vos AR
- > Conditions générales d'utilisation
- > DUE archivées
- > Réédition d'un AR

DEPOT DIRECT DE FICHIERS

Confirmation de Transfert

Vous avez téléchargé un fichier contenant 3 DUE(s).
Ce fichier a été enregistré sous le numéro **UPT89736962989**.

Les DUE sont en cours de traitement par nos services et vous recevrez par e-mail à l'adresse un message de mise à disposition de vos accusés de réception.

[IMPRIMER](#)

DECLARATION D'EMBAUCHE

- > Déclarer un salarié
- > **Dépôt direct de fichiers**
- > Transmettre un fichier
- > Tester un fichier
- > Téléchargez vos AR
- > Conditions générales d'utilisation
- > DUE archivées
- > Réédition d'un AR

DEPOT DIRECT DE FICHIERS

Ce service vous permet de télécharger de manière sécurisée vos Déclarations Uniques d'Embauche (DUE).

Vous devez adresser les DUE avant l'embauche, conformément aux dispositions du décret n°98-252 du 1er avril 1998.

| N° de lot | Date de dépôt | Date de traitement | |
|----------------|------------------|--------------------|-------------------|
| UPT94520913228 | 02/02/2012 12:07 | 02/02/2012 12:15 | Q |
| UPT39401734570 | 02/02/2012 12:05 | 02/02/2012 20:50 | Q |
| UPT02... | 02/02/2012 12:16 | 02/02/2012 12:20 | Q |

Vous retrouvez les accusés de réception et éventuellement les rejets des DPAE à partir du numéro d'enregistrement

Pour plus d'informations sur le dépôt de fichiers de vos déclarations d'embauche, consultez la documentation disponible sur le site www.urssaf.fr dans la rubrique « découvrir et adhérer ».